



MINISTRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

D. Minimat

*26/186
3*

Kigali, le **17 MARS 1986**

N° *574* /08/01.5/86...

A traiter par	<i>DFEO</i>
Date entrée	<i>18.3.86</i>
N° Classement	<i>5058/01.5</i>

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Référence :

Objet :

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le compte-rendu de l'entretien que j'ai accordé à Monsieur John Edwin UPSTON, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en date du 10 mars 1986.

Comme Votre Excellence le remarquera, l'entretien a principalement porté sur la coopération entre la République Rwandaise et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'investissements et de développement industriel, minier et artisanal.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.



Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI.

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN ACCORDE A SON EXCELLENCE MONSIEUR
John Edwin UPSTON, AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE A KIGALI.

1. En date du 10 mars 1986 à 10 h du matin, Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a accordé un entretien à Son Excellence Monsieur John Edwin UPSTON, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au près de la République Rwandaise. L'entretien a essentiellement porté sur la coopération entre les deux pays en matière d'investissements et de développement industriel, artisanal et minier.
2. Bien que venu pour la visite de courtoisie habituelle et de prise de contact, l'Ambassadeur a tenu à ce que certains dossiers soient examinés. Monsieur l'Ambassadeur s'est déclaré très impressionné par l'intervention très intéressante faite par Monsieur le Ministre lors de la réunion des bailleurs de fonds tenue à Kigali en février 1986. Il a ensuite déclaré qu'il préside pour son pays le groupe chargé de la Réforme Economique en Afrique, groupe auquel fait partie le Rwanda. Il a expliqué que le Rwanda a été choisi car il représente un cas spécial qui mène une politique économique et fiscale très prudente et très efficace et que donc son pays pense qu'il y a beaucoup de possibilités de fournir une aide aux entreprises et aux entrepreneurs ici au Rwanda. Aussi et selon la volonté de Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise, les Etats-Unis d'Amérique envisagent-ils les possibilités de participation dans le secteur économique surtout par la voie privée.
3. Enfin, Monsieur l'Ambassadeur a voulu demandé quelques conseils pour la compagnie Sorwathé, la première à connaître des investissements américains. Monsieur l'Ambassadeur a dit qu'il a rencontré Monsieur WERTHEIM, propriétaire des investissements américains dans la Société qui dit-il est un homme d'affaires, sérieux et très pratique et armé d'une bonne volonté pour faire quelque chose pour le Rwanda. De plus, la visite effectuée à l'usine à thé de la Sorwathé lui a permis de constater qu'elle était bien gérée. Cependant la compagnie vient d'être frappée par des impôts et taxes et la question est de savoir si avec ces impôts et taxes la société peut continuer à bien marcher. Monsieur l'Ambassadeur a ajouté qu'il comprend que cette question de taxes et d'impôts est une loi Rwandaise et qu'il ne veut pas dicter ce qu'il faut faire, mais son désir est simplement de relever les circonstances dans lesquelles il faut investir et travailler. La politique nationale accorde beaucoup d'importance au secteur privé et des possibilités d'accroissement des investissements privés américains existent.

Cependant si le seul investissement américain actuel rencontre des problèmes, ceux-ci constitueront un frein à la recherche des nouveaux investissements. Par contre, une solution satisfaisante à cette question pourrait faciliter l'accroissement des investissements américains au Rwanda.

En effet, poursuit le diplomate la Sorwathé était exemptée d'impôts et taxes pendant cinq ans. Monsieur Wertheim n'ayant pas été d'accord quant aux impôts et taxes imposés à la Sorwathé, il a adressé une requête au Ministère des Finances et de l'Economie pour trouver une solution de compromis mais la requête n'a jamais eu de réponse. Monsieur l'Ambassadeur a ajouté qu'il voudrait que sa démarche soit comprise comme une demande de conseil face à ce problème qui doit rester dans le cadre des lois en vigueur.

4. Dans sa réponse Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a souhaité la bienvenue au MINIMART et s'est déclaré très heureux de sa nouvelle nomination au poste d'Ambassadeur auprès de la République Rwandaise et de l'état actuel très satisfaisant des relations entre nos deux pays. Il a ajouté qu'en plus des relations très bonnes au niveau personnel, il avait de très bonnes relations de travail avec son prédécesseur et qu'il espère que ces relations ne pourront que s'améliorer davantage avec le nouvel Ambassadeur. Monsieur le Ministre a ensuite signalé qu'en octobre 1984, il avait eu l'occasion de visiter quelques localités américaines (Washington, New-York, San-Antonio, San-Fransisco et Los-Angèles) de même que quelques chambres de commerce, l'organisme étatique pour les petites entreprises et qu'il avait pu recueillir de très bonnes impressions sur les nombreuses possibilités de coopération économique entre les Etats-Unis d'Amérique et le Rwanda. Il a enfin tracé le cadre de l'entretien à savoir la politique d'intéressement des investisseurs américains quant aux possibilités d'investissement au Rwanda et la question de la Sorwathé.

5. S'agissant de la politique d'intéressement des investisseurs américains, Monsieur le Ministre a souligné que l'OPIC pourrait développer et entretenir un système d'information pour faire connaître les projets Rwandais au monde des hommes d'affaires américains. L'OPIC pourrait envoyer une mission ici au Rwanda pour voir la façon judicieuse de concrétiser cette action et examiner les autres possibilités de projets à soumettre aux hommes d'affaires américains. Il a ajouté que certains projets ainsi que le code des investissements ont été déjà envoyés à l'OPIC pour être diffusés dans les milieux d'hommes d'affaires américains. Aussi, l'OPIC pourrait-il être le chef de fil dans les contacts avec les hommes d'affaires et les entreprises américains susceptibles de travailler avec le Rwanda.

6. Pour la Sorwathé, Monsieur le Ministre a signalé que depuis le démarrage de la Sorwathé en 1975, il n'y a pas eu de nouveaux investisseurs américains au Rwanda contrairement aux espoirs donnés à ce moment et que cet état de chose n'est sans doute pas dû à la réglementation nationale en matière d'impôts surtout que cette imposition est assez récente. De plus, la politique nationale en matière d'impôts et taxes n'est pas en place pour décourager les investisseurs privés, c'est plutôt le contraire et dans tous les cas la question sera certainement examinée par le MINIFINECO. Pour conseil, il faut donc contacter le Ministre des Finances et de l'Economie qui a la politique d'impôts et taxes dans ses attributions afin de voir si la question de la Sorwathé est un problème commun ou particulier et trouver une solution adéquate. Dans tous les cas le Gouvernement Rwandais est très ouvert à toute discussion pour donner les éclaircissements nécessaires.

7. Prenant la parole, Monsieur l'Ambassadeur a signalé au Ministre qu'avant son départ pour le Rwanda, il a rencontré le Directeur de l'OPIC et qu'il lui a demandé d'envoyer une mission au Rwanda pour examiner sur place les possibilités de coopération et qu'il allait continuer les contacts dans ce sens. Il s'est déclaré très optimiste avec la collaboration de l'OPIC et pense qu'il faut identifier d'autres projets. Il a proposé au Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat de transmettre à l'Ambassade, si ce n'est pas encore fait, copie des documents envoyés à l'OPIC afin d'en assurer le suivi. Pour ce qui est du non investissement après celui de Wertheim, Monsieur l'Ambassadeur a signalé qu'il y a des limites et qu'il faut mettre le Rwanda devant les investisseurs américains et c'est ce qui va être fait. Il a cité l'exemple d'Africare et les actions de développement et de la formation technique du personnel d'Air Rwanda, actions nécessaires pour le transport.

8. Revenant sur la question de la Sorwathé, Monsieur l'Ambassadeur a souligné qu'il ne s'agit pas d'une discrimination de la société, mais plutôt d'un problème d'interprétation. Sa démarche n'est pas non plus une pression mais une information. Il a ajouté qu'il allait contacter le Ministre des Finances et de l'Economie, mais il a toutefois demandé au Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat de discuter de cette question avec son collègue du Ministère des Finances et de l'Economie et avec d'autres personnes intéressées car les investisseurs américains qui viendront ici ne manqueront pas de contacter Monsieur Wertheim. Si la question n'est pas bien résolue, l'information risque de décourager les dits investisseurs.

9. Monsieur le Ministre a par ailleurs dit que l'on pourrait utiliser Technoserve qui est plus crédible devant le milieu privé américain dans l'identification de projets à soumettre aux hommes d'affaires américains. Monsieur l'Ambassadeur a été d'accord avec la solution d'utiliser Technoserve.
10. S'agissant de la stratégie d'industrialisation, Monsieur le Ministre a rappelé le contenu de son intervention lors de la réunion des bailleurs de fonds et a souhaité que les Etats-Unis d'Amérique puisse fournir une assistance en cette matière pour laquelle la Banque Mondiale vient de manifester un intérêt pour le financement de certaines actions. Monsieur l'Ambassadeur a indiqué que pendant quatre ans il fut coordinateur pour les Caraïbes qui commençaient un programme d'industrialisation et que ce programme fut extrêmement difficile même pour un pays proche de son pays. L'industrialisation est cependant un processus très important car elle permet la création d'emplois, mais il faut toujours promouvoir l'agriculture comme secteur primaire et protéger l'environnement.
11. Voulant s'informer sur la situation minière actuelle du pays, Monsieur l'Ambassadeur a voulu avoir des informations sur la situation actuelle pour les mines d'étain avec notamment la chute des prix mondiaux. Monsieur le Ministre a souligné que la situation actuelle du secteur minier au Rwanda est le résultat combiné de deux facteurs à savoir la faillite de notre instrument de production (SOMIRWA) et la baisse des prix mondiaux qui sont tombés de 8.000 Livres Sterling la tonne à 6.000 Livres Sterling la tonne. Le Gouvernement Rwandais est entrain d'examiner les possibilités de restructuration du secteur minier en favorisant la production artisanale plutôt que la production industrielle qui coûte trop cher, une étude à ce sujet sera faite par le FED. Monsieur l'Ambassadeur s'est déclaré heureux de savoir que le FED réalisera l'étude de restructuration du secteur minier et a ajouté qu'il va entrer en contact avec son collègue de Bruxelles pour voir les possibilités d'une intervention américaine sur base des conclusions de l'étude de restructuration.
12. L'Ambassadeur a enfin signalé l'importance de l'artisanat dans le développement du pays et a souhaité visiter un projet artisanal dans le pays. Monsieur le Ministre a indiqué à Monsieur l'Ambassadeur que le nécessaire sera fait et que les services du Ministère pourront l'accompagner. Monsieur l'Ambassadeur a remercié à Monsieur le Ministre pour la visite des projets artisanaux qui sera prochainement organisée et a signalé que son pays reste ouvert à toute demande d'assistance de la part du Rwanda en matière minière.

13. En fin Monsieur le Ministre a indiqué à son interlocuteur qu'il y a deux mois une société Américaine de Dallas avait contacté le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat pour les possibilités de prospection pétrolière au Rwanda. Elle a reçu les informations souhaitées pour analyse et information ultérieure au Rwanda. Monsieur l'Ambassadeur a souhaité avoir des informations sur l'identité de la dite Société et ceci lui a été promis. L'Ambassadeur pourra alors demander, lui aussi, à la société de transmettre le résultat de ses analyses.

14. L'entretien a pris fin à 11.00.

Fait à Kigali, le 10 mars 1986.